

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 681**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 681 intitulé :

***« Règlement de contrôle intérimaire numéro 681 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme pour les zones H3-179 et H5-209 ».***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat